Annulé le : 15/12/2005

Avis Technique 13/00-812

Mortier colle C2

Colle à carrelage

Adhesives for tiles

Mörtel und Klebstoffe für Fliesen und Platten

Flexbond F

Titulaire : INDEX Spa
Via G. Rossini, 22
I-37060 Castel d'Azzano (Verone)

Tél. : 39 045 8546201
Fax : 39 045 512444
Internet : http://www.index-spa.com
E-mail : index@index-spa.it

Avis Technique non validé

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 13
Revêtements carrelages, revêtements muraux et produits connexes

Vu pour enregistrement le 24 janvier 2001

Pour le CSTB : J.-D. Merlet, Directeur Technique

Bulletin des Avis Techniques
n° 418 (avril 2001)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques CSTB, 4, avenue du Recteur-Poincaré, 75782 Paris Cedex 16
Tél. : 01 40 50 28 28 - Fax : 01 45 25 61 51 - Internet : www.cstb.fr

Toute représentation ou reproduction de ce document faite sans le consentement du CSTB est illicite. Elle constitue une contrefaçon au sens de la loi du 11 mars 1957. © CSTB 2001

Le Groupe Spécialisé n° 13 « Revêtements carrelages, revêtements muraux et produits connexes » de la Commission chargée de formuler des Avis Techniques a examiné le 27 octobre 2000, la demande présentée par la Société INDEX concernant le mortier colle FLEXBOND F. Il a formulé sur ce produit, l'Avis Technique ci-après. Cet Avis ne vaut que si les fabrications bénéficient d'un certificat de qualification attaché à l'Avis Technique et délivré par le CSTB.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Mortier colle à base de ciment gris prêt à gâcher, classé C2, destiné à la pose de carreaux céramiques (ou analogues) sur murs et sols, intérieurs et extérieurs (cf. « Classification des colles à carrelage - Définitions et Spécifications » *Cahier du CSTB 3264*).

1.2 Identification

La marque commerciale, l'identification de l'usine de production, la date de fabrication du produit et le marquage correspondant à la certification CSTBat sont indiqués sur les emballages.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Le produit peut être utilisé :

- en murs intérieurs et extérieurs,
- en sols intérieurs et extérieurs,

comme indiqué au paragraphe 1 du Dossier Technique.

2.2 Appréciation sur le produit

2.21 Aptitude à l'emploi

Satisfaction aux lois et règlements en vigueur

Dans les lois et règlements en vigueur, il n'y a pas de dispositions spécifiques à l'emploi de ce produit.

Adhérence

Compte tenu des résultats d'essais effectués en laboratoire le collage avec ce produit conduit à des performances satisfaisantes, y compris vis à vis du retrait et du fluage du support.

Comportement vis-à-vis du passage de l'eau

Un mortier colle ne s'oppose que partiellement à la pénétration de l'eau dans le support. En particulier, il ne peut pas se substituer à un ouvrage d'étanchéité lorsque celui-ci est requis.

2.22 Durabilité

Dans le cadre du domaine d'emploi susvisé, la durabilité de l'ouvrage peut être appréciée comme :

- analogue en sol à celle des revêtements scellés de manière traditionnelle sur les supports en béton et en mortier base ciment,
- comparable en mur à celle du support ou du revêtement.

2.23 Fabrication

La fabrication fait l'objet d'un contrôle interne systématique du fabricant, régulièrement suivi par le CSTB.

Les produits bénéficiant d'un certificat valide sont identifiables par la présence du logo CSTBat suivi du numéro de marquage apposé sur les emballages.

2.24 Mise en œuvre

La mise en œuvre de ce produit n'appelle pas de remarque particulière.

2.3 Cahier des Prescriptions Techniques

2.31 Conditions de fabrication et de contrôle

- Le fabricant est tenu d'exercer sur sa fabrication, un contrôle interne permanent en usine, portant sur les matières premières, les conditions du mélange et le produit fini, conformément au Règlement Technique de la certification CSTBat des colles à carrelage.
- Chaque emballage doit comporter un marquage conforme aux prescriptions du Règlement Particulier de la certification CSTBat des colles à carrelage.

2.32 Conditions d'emploi et de mise en œuvre

Le domaine d'emploi et les conditions de mise en œuvre doivent respecter les dispositions prévues, pour les mortiers colles classés C2, dans les documents suivants :

- « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements de murs intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles ou d'adhésifs » *Cahier du CSTB 3265*,
- « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements muraux extérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles »,*Cahier du CSTB 3266*
- « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements de sols intérieurs et extérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles »*Cahier du CSTB 3267*

Conclusions

Appréciation globale

Pour les fabrications bénéficiant d'un certificat de qualification délivré par le CSTB, l'utilisation du produit dans le domaine proposé est appréciée favorablement.

Validité

Jusqu'au 31 octobre 2007.

Pour le Groupe Spécialisé n° 13
Le Président
C. VERNEAU

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Malgré sa désignation commerciale, ce mortier colle ne présente pas une déformabilité lui permettant d'être classé C2S (déformable).

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 13
Christian LEJEUNE

Dossier Technique
établi par le demandeur

A. Description

1. Principe – Domaine d'emploi

FLEXBOND F est un mortier colle prêt à gâcher, classé C2.

Domaine d'emploi

Le produit FLEXBOND F est destiné à un usage :
- en murs intérieurs et extérieurs,
- en sols intérieurs et extérieurs.

Son domaine d'emploi est celui des mortiers colles classés C2 tel que défini dans les Cahiers des Prescriptions Techniques (CPT) d'exécution des revêtements de murs et de sols – intérieurs et extérieurs – en carreaux céramiques ou analogues, *Cahiers du CSTB 3265, 3266 et 3267*.

2. Matériau

2.1 Désignation commerciale

Désignation commerciale	Distributeur
FLEXBOND F	Société INDEX Via G. Rossini 22 I-37060 CASTEL D'AZZANO (VR)

2.2 Définition du produit

Poudre de couleur grise, à gâcher à l'eau sur chantier.

Nature des constituants

- Constituants principaux :
  - ciment gris CPA CEM1 52,5,
  - carbonates, quartz.
- Constituants secondaires :
  - rétenteur d'eau,
  - résine plastifiante,
  - régulateur de prise.

2.3 Identification du produit

Les caractéristiques d'identification sont indiquées pour chaque usine de production sur une fiche spécifique attachée au certificat relatif à cette usine.

2.4 Conditionnement

Le produit est conditionné en sac papier de 25 kg (2 feuilles kraft + 1 couché polyéthylène).

FLEXBOND F peut être conservé pendant 12 mois maximum dans son emballage d'origine, non ouvert, entreposé dans un endroit sec.

Sont indiqués sur les sacs :
- le mode d'emploi résumé,
- le centre de production (en toutes lettres),
- la date de fabrication (jour en quantième de l'année et dernier chiffre de l'année) suivi d'un numéro interne à l'usine.

3. Fabrication et contrôles

3.1 Centre de fabrication

Le produit fait l'objet d'un certificat CSTBat attaché à l'Avis Technique pour chaque centre de fabrication.

3.2 Contrôles

La société procède à des contrôles internes :
- de réception des matières premières,
- en cours de production,
- sur le produit fini,

conformément aux dispositions prévues par le Règlement Technique de la certification attachée à l'Avis Technique des colles à carrelage.

4. Mise en œuvre

Les conditions générales de mise en oeuvre sont celles définies pour les mortiers colles classés C2, dans les documents suivants :
- « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements de murs intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles ou d'adhésifs », *Cahier du CSTB 3265.*
- « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements muraux extérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles », *Cahier du CSTB 3266.*
- « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements de sols intérieurs et extérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles », *Cahier du CSTB 3267.*

Gâchage du produit - Ouvrabilité de la pâte

- Taux de gâchage : 29 % d'eau par rapport au poids de la poudre (soit 7 à 7,5 litre/sac de 25 kg).
- Temps de repos : 5 min environ.
- Durée de vie du mélange : 3 h au moins.
- Temps ouvert pratique sur chantier : 20 min environ.
- Temps d'ajustabilité pratique sur chantier : 20 min au plus (les carreaux étant posés 10 min après étalement de la colle sur le support).

Produits de jointoiement

Dans le cas où il est prévu l'emploi d'un joint formulé, les produits suivants peuvent être utilisés :

FUGOCOLOR 0-4	Pour des largeurs de joints de 4 mm au plus
FUGOCOLOR 2-12	Pour des largeurs de joints de 2 mm à 12 mm

B. Résultats expérimentaux

Essais effectués conformément aux modalités données en annexe au Règlement de la certification CSTBat des colles à carrelage.

C. Références

Produit fabriqué depuis Janvier 2000.

A ce jour, l'importance des chantiers réalisés en France est limitée.